



Reprise après 18 mois d'arrêt maladie

Par **break**, le 27/06/2018 à 17:05

Bonjour, après 18 mois d'arrêt maladie, j'ai repris le 4 avril 2018, l'entreprise a été rachetée en prépack, avec tout le personnel au même poste et même salaire, sauf moi qui viens de reprendre, mon poste a d'après mes patrons été supprimé, ils m'ont proposé le temps de voir comment ils pouvaient faire, d'être poseur sur les chantiers, alors que je suis chargé d'affaires. Je leur ai dit que j'allais les mettre aux prudhommes pour non-respect de mon contrat de travail; maintenant ils veulent me remettre chargé d'affaires, mais un de mes collègues, les a entendus dire on va lui redonner son poste et le blinder de boulot, et comme il ne tiendra pas, on le licenciera pour incompétence sans indemnités. Dois-je continuer avec les prudhommes, car cela ne présage rien de bon de retrouver ma place. Ne devaient-ils pas me proposer un poste similaire et s'ils pouvaient pas; ils devaient me licencier. Merci d'avance pour votre réponse, je reprend le 9 07 18 car j'étais en accident du travail.

Nous étions 8 employés dans cette entreprise, après une rupture à l'amiable et 4 démissions, reste 1 pers en arrêt de travail et 3 pers dans l'entreprise.

Cette entreprise a une autre société ou 3 des employés, on a quitté celle-ci et on a mis les dirigeants aux prudhommes pour le 3 07 18. Ses dirigeants ont le don de faire partir leurs employés en les harcelant. Merci encore pour votre réponse.

Par **P.M.**, le 27/06/2018 à 19:06

Bonjour,

Si l'employeur vous licencierait pour faute grave pour incompétence, un recours devant le Conseil de Prud'Hommes aurait vraisemblablement toutes les chances d'aboutir en revanche, je ne vois pas à quel titre vous pourriez les poursuivre dès maintenant et suivant quels éléments concrets puisque, apparemment, vous seriez sur le même poste de travail...